

# Quel monde associatif demain ? Mouvements citoyens et démocratie

## I. LES DEUX ORIGINALITES DU LIVRE

**La première tient à la démarche qui a consisté à alimenter la réflexivité collective par des apports croisés venant des chercheurs et des acteurs.**

Dans la dernière décennie on a vu se développer des recherches notamment en sociologie du travail qui étaient des recherches sur les associations et qui les présentaient comme un sous-service public. Ces analyses relèvent que les associations précarisent le travail qui était auparavant effectué par des fonctionnaires sans en avoir une conscience nette.

Ce que nous avons voulu faire n'est pas de travailler **sur** les associations en partant du principe que les acteurs n'étaient pas en mesure de comprendre dans quoi ils étaient pris mais plutôt de partir de leur lucidité sur la situation et de travailler **avec** les responsables associatifs.

Il y a toute une intelligence qui peut être mobilisée par le travail en commun, par le croisement des savoirs. C'est difficile du côté des chercheurs parce qu'il y a toute une tradition de la science dans laquelle se sont inscrites les sciences sociales qui renvoie à une théorie qui aurait un statut supérieur à l'expérience. Donc ce croisement des savoirs n'est pas si évident à réaliser parce qu'il y a des légitimités qui ne sont pas du même ordre et puis il faut aussi dire que du point de vue des acteurs les chercheurs, les gens qui se consacrent à réfléchir sont quelque fois vus comme des parasites ... puisque l'important serait d'agir, de faire !

Ce que nous pensons c'est qu'il y a une complémentarité des grilles de lecture, il y a une façon de travailler ensemble et ce livre est une tentative pour aller dans ce sens. Il s'inscrit dans une façon de faire de la recherche qui est en train de prendre de la force au niveau international, ce que l'on appelle les recherches participatives, qui sont fondées sur ce croisement des savoirs, cette écologie des savoirs qui va à l'encontre de l'affirmation d'une analyse surplombante. Les analyses s'enrichissent mutuellement elles peuvent être conflictuelles mais certainement pas concurrentielles.

Ce travail en commun a donc été engagé dans le contexte de crise sanitaire de la covid 19 et il a abouti à l'organisation d'une rencontre acteurs chercheurs en novembre 2020. Il existait déjà de nombreuses passerelles entre réseaux associatifs et notre programme de recherche à la FMSH (Démocratie et économie plurielles) depuis des années mais il est exact que le contexte spécifique n'a fait qu'accentuer la problématique de l'invisibilisation des associations et nous a incité à mener ce travail.

Cette année 2020 a bien confirmé l'importance du monde associatif et la capacité d'auto-organisation des citoyens pour faire face à une situation totalement atypique. Mettre en œuvre la solidarité, palier les failles ou les insuffisances des institutions publiques : les associations ont été sur le terrain et ont fait preuve d'agilité dans un contexte difficile. Cependant, et comme à l'accoutumée, leur action a été relativement invisibilisée ou plus exactement réduite à une gestion de l'urgence et la partie « immergée » de l'iceberg associatif, à savoir sa capacité d'interpellation, de plaidoyer, minorée.

La qualité des échanges lors de cette rencontre de novembre, et aussi l'intérêt qu'elle a suscité, nous a prouvé qu'il y avait matière à réaliser un ouvrage et nous a incité à transformer l'essai en quelques sorte pour

approfondir les thématiques et en aborder d'autres (comme les communs ou les associations des quartiers populaires par exemple) et puis aussi pour poser une deuxième pierre d'un travail de réflexion partagé que nous voulons prolonger. Nous avons souhaité réaliser un ouvrage très accessible pour que chacun puisse s'en emparer et qu'il constitue un véritable outil de débat.

Une des particularités de ce livre c'est sa rapidité d'écriture puisqu'en l'espace de 3 mois nous avons réuni l'ensemble des contributions. Cela n'est pas si anecdotique puisque c'est la preuve d'un véritable besoin de se poser, de faire le point, d'envisager des plans d'action ensemble.

Toujours sur ce principe de croisement entre acteurs et chercheurs, les 26 auteurs et autrices qui ont contribué sont donc issus à la fois du monde de la recherche et du monde associatif dans des secteurs divers (culture, éducation populaire, social et médico-social, ...). Cette diversité n'est pas anecdotique non plus puisqu'elle témoigne de la nécessité de réfléchir au-delà des logiques de secteurs, d'activités parce que les problématiques et les leviers à mettre en œuvre sont transversaux à l'ensemble du monde associatif et les connexions sont à créer avec l'ensemble des mouvements citoyens, des initiatives citoyennes.

Le livre n'a pas l'ambition d'être complet, il y a bien sûr d'autres apports qui auraient pu l'enrichir ... sur le féminisme, le genre, l'agriculture, l'alimentation, une ouverture internationale plus affirmée, ... il aurait été aussi intéressant d'avoir des contributions venant d'élus, notamment de collectivités territoriales, parce que les choses sont à réfléchir aussi avec les politiques.

### **La seconde originalité tient à l'organisation en deux scénarios.**

Nous avons articulé les contributions autour de 2 scénarios, l'un que l'on pourrait qualifier de pessimiste et l'autre d'optimiste. Deux scénarios contrastés, l'un qui rend compte de toutes les difficultés, de tous les risques et les menaces auxquels est confronté le monde associatif, un autre scénario qui montre les potentialités et les dynamiques qui existent, au moins à l'état émergent, et qui permettent de dessiner un autre futur.

Il ne s'agit ni de s'enfermer dans un discours ou une posture victimaire ni d'idéaliser l'association en gommant ses failles mais plutôt d'être en alerte sur les risques, les contraintes (qui ne sont pas toutes à imputer à des phénomènes externes au monde associatif) et de faire valoir la capacité offensive des associations pour revitaliser la démocratie.

Une fois de plus on voit la différence avec les recherches sur les associations qui se limitent au scénario négatif alors que le fait de travailler avec les responsables associatifs permet d'envisager un scénario qui fait que le pire n'est pas certain en quelque sorte. S'il est probable à certains égards il y a des capacités de résistance qui sont déjà en œuvre et vont même plus loin que la résistance en proposant de nouvelles façons de protester, de revendiquer mais aussi de construire des solutions pour le quotidien.

Ce que nous ont montré ces deux dernières années c'est que partout dans le monde les associations ont prouvé qu'elles avaient une capacité de réaction alors que les technocraties gouvernantes étaient prises de court dans cette crise « imprévisible » et ne parvenaient pas à réagir de façon adaptée.

Ce qui est mis en évidence dans le livre c'est aussi qu'il y a un apport spécifique aux associations mais qu'il ne suffit pas. Il ne faut donc pas opposer associations et pouvoirs publics mais essayer de trouver une nouvelle articulation pour aller dans le sens d'une co-construction de l'action publique du XXI<sup>e</sup> siècle.

## II. LES DEUX SCENARIOS

### Le scénario de l'affaiblissement

Dans la première partie, celle du scénario de l'affaiblissement, lié aux multiples risques, entraves, atteintes qui peuvent fragiliser les associations nous commençons par aborder la question des atteintes aux libertés associatives avec le travail réalisé par l'Observatoire des libertés associatives. Il s'agit là aussi d'une recherche participative acteurs /chercheurs.

L'Observatoire a été créé au sein de la Coalition pour les libertés associatives (Attac, Crid, Cimade, CAC, Ligue des droits de l'homme, Quadrature du Net, collectif Pas sans Nous, ...) qui a vu le jour suite à un échange avec Gabriel Attal en 2019 (secrétaire d'Etat à la vie associative à cette époque). Il ne constatait pas de diminution des libertés associatives, trouvait que la loi 1901 était plutôt bien respectée, qu'il était facile de créer des associations. En fait il ne comprenait pas à quoi il était fait référence et invitait à lui démontrer un éventuel problème. Le rapport est donc en quelque sorte une réponse à cette invitation. La plupart des restrictions documentées dans le rapport sont légales mais elles sont problématiques d'un point de vue démocratique.

Ce premier rapport intitulé **Une citoyenneté réprimée – un état des lieux des entraves aux actions des associations** documente, à partir d'enquêtes, d'entretiens, d'articles de presses, de travail d'archives, 100 cas d'associations qui sont face à des atteintes à leur liberté prenant diverses formes allant des entraves matérielles aux attaques personnelles et à des attaques plus dures qui relèvent de la répression policière ou judiciaire. Ces attaques ou ce risque d'attaques engendrent des phénomènes d'auto-censure dans les associations mêmes.

Ces entraves ont été documentées sur la base de preuves :

- ✓ Dans certains cas l'institution admet avoir voulu sanctionner une association qui par exemple se montre critique : c'est le cas du retrait d'agrément à l'association le Génépi (secteur carcéral) par le ministère de la Justice la jugeant en opposition avec la politique gouvernementale. Dans ce type de cas l'institution déclare de pas avoir vocation à soutenir des associations critiquant les politiques publiques.
- ✓ Autre type de preuve : un ensemble de documents atteste de l'entrave à la liberté associative. Comme par exemple dans le cas de l'association Action droits des musulmans à qui la BNP a indiqué la clôture de son compte en banque. Plusieurs autres banques ont refusé l'ouverture d'un compte et ont admis à demi-mots qu'elles répondaient à une incitation du ministère de l'Intérieur
- ✓ Autre type de preuves : pas de documents ou déclarations claires mais par exemple une coupe de subvention faisant suite à une action d'une association

### 4 formes d'entraves aux libertés associatives ont été relevées :

- ✓ Les entraves **matérielles** (les plus fréquentes, les coupes de subvention sanction suite à des critiques, difficulté à accéder à des locaux, ...)
- ✓ Les entraves **symboliques**, les disqualifications (on s'attaque la réputation des militants associatifs sur les réseaux sociaux)
- ✓ Les entraves **judiciaires et administratives** (refus d'accès à des agréments, amendes, ...) c'est ce qui est arrivé à des militants écologistes mobilisés contre la construction d'une centrale nucléaire en Bretagne : les amendes pour mauvais stationnement, défaut d'essuie-glaces, ... se sont multipliées à un rythme soutenu pesant sur le budget de l'association

✓ Les entraves **policières et physiques** (répression plus dure, plus rares)

Tout type d'association dans différents domaines sont concernées ... évidemment les associations qui sont dans le plaidoyer, la défense des droits mais aussi des associations qui ne sont pas structurellement dans ce type d'enjeux.

Cette réalité est présente partout. Il y a donc une dimension systémique liée au fonctionnement de la démocratie en France, au rapport entre l'Etat et les institutions et les associations, la société civile.

L'activité critique est indispensable au fonctionnement de la démocratie et ces attaques nuisent au débat public, elles le dépolitisent. On se trouve dans une situation où plutôt que d'enrichir la délibération collective on la neutralise.

Autre type de risque auquel les associations sont confrontées : la **managérialisation** c'est-à-dire leur réduction à une dimension gestionnaire. Sous prétexte de professionnalisation ces méthodes importées de l'entreprise affaiblissent le potentiel transformateur des associations en laissant de côté la question du sens de l'action et en se focalisant sur la dimension gestionnaire. Il y a une incitation à un mimétisme managérial sous le prétexte que les associations seraient brouillonnes, incompetentes en termes de gestion et que le modèle de l'entreprise est le seul viable.

Un ensemble de pressions externes contribuent à mettre les associations sur cette voie : que ce soient des régulations administratives introduisant la concurrence entre acteurs avec la multiplication des appels à projets, un fléchage des financements sur des prestations précises et non pas sur le projet associatif, l'abandon progressif de la subvention au profit de la commande publique

Tout cela contribue à rendre les associations dépendantes des financeurs et à les éloigner de la notion d'intérêt général. Cela entrave leur capacité d'expérimentation, d'innovation, de repérage des situations et des besoins nouveaux. Cela tend également à transformer les usagers en clients et à limiter la participation et l'engagement au sein de ces associations.

Ce qui se joue aussi à travers ces processus de managérialisation c'est la lente pénétration d'une idéologie selon laquelle le marché serait le plus apte à prendre en charge la solidarité. Les politiques de philanthropie deviennent des politiques d'Etat, le développement et l'aide aux associations passant par le secteur privé.

C'est l'axe fort du plan "vie associative" du gouvernement, l'ambition d'inventer une "philanthropie" à la française qui a connu des développements récents avec la remise du rapport El-Hairy et la mission du Rameau "Accélérer les alliances stratégiques entre associations et entreprises".

Un exemple emblématique est le **contrat à impact social**. Pour mémoire, les CIS sont l'adaptation d'un dispositif lancé en Grande-Bretagne en 2010 sous le gouvernement Cameron dans le cadre de son projet Big Society sous le nom de Social Impact Bonds. Depuis 2016, ils sont présentés en France comme un remède à la crise de l'Etat-providence et comme relevant de l'innovation sociale.

Ce sont des montages financiers assez lourds à mettre en place permettant de lever des fonds privés pour financer des actions sociales. Les capitaux engagés ne sont remboursés que si l'action a atteint ses objectifs. Une autorité publique souhaite engager une action dans le domaine social (insertion, décrochage scolaire, ...). Elle fixe des objectifs et s'adresse à un organisme financier qui récolte des fonds auprès d'investisseurs (banque, fondation d'entreprises, épargnants, ...) et sélectionne un opérateur (entreprise, association, ...). Un

cabinet d'audit est chargé de l'évaluation de l'action. Selon les résultats obtenus les investisseurs reçoivent de la part de l'autorité publique un retour sur investissement avec des taux d'intérêt allant jusqu'à 15%. D'où un risque de ne choisir que des indicateurs faciles à atteindre ou sélectionner les publics les moins éloignés des objectifs fixés.

### **Les risques sont multiples :**

- ✓ Fragilisation des petites structures d'action sociale par la mise en concurrence
- ✓ Diminution du contrôle de l'Etat
- ✓ Introduction d'un processus de « sélection adverse » (seuls ceux qui sont le moins en difficulté seront aidés de façon à avoir un meilleur taux de résultat)
- ✓ Accroissement des inégalités
- ✓ Principe de l'évaluation de l'action sociale (difficile à cause de la temporalité longue qu'il requiert)
- ✓ Transformation des professionnels en simples opérateurs

On assiste donc à la mise en place d'un modèle prestataire qui questionne la pratique et le sens du métier de travailleur social, la place des usagers, la capacité des associations à réaliser leur mission en toute autonomie, leur professionnalisme. On assiste à une vision réductrice des effets d'une action ou d'une organisation en ne gardant qu'un indicateur d'évaluation.

Les SIB témoignent de l'hybridation croissante entre logiques financières et sociales. Sous couvert d'efficacité et d'efficience, le social est réduit à un marché source de revenus pour des grands groupes. Les CIS marquent le retour à une philanthropie sans idéal démocratique.

Cette dépendance au privé, cette marchandisation, cette mise en concurrence des associations mais aussi une forme d'instrumentalisation des associations, envisagées comme supplétives aux politiques publiques ... tous ces risques de normalisation que nous avons évoqués sont aussi les résultats des réformes de l'administration (RGPP, MAP, CAP 2022).

### **Le scénario du renforcement**

Si ces évolutions sont inquiétantes et bien réelles elles ne sont pas inéluctables et le second scénario, celui du renforcement, examine les leviers pour une meilleure prise en compte des alternatives. Dans cette seconde partie du livre nous envisageons les dynamiques internes à approfondir ou à mettre en œuvre pour affirmer le potentiel transformateur des associations, pour passer en quelque sorte à l'offensive et reformuler leur rôle dans la société.

Dans cette partie, nous tentons d'aborder les points d'appui pour affirmer la pleine reconnaissance des associations puisque que le constat récurrent c'est celui de leur invisibilisation, d'un manque de prise en compte. Il y a une vision assez persistante de l'association qui la cantonne au caritatif et qui ignore son potentiel de plaidoyer et son rôle d'interpellation. Les associations sont trop souvent assimilées à la réparation, la réponse aux besoins urgents ... on l'a bien vu pendant la crise sanitaire où les associations étaient soudain portées sur le devant de la scène alors qu'elles sont sur le terrain depuis des années.

Mais pour construire ce scénario du renforcement il y a aussi une réflexion à mener sur la façon dont les associations participent de ce scénario « du pire », les risques ne viennent pas que de l'extérieur. On est donc dans une logique de double mouvement combinant la critique, l'auto-critique.

D'abord quelques **chiffres** qui démontrent la vitalité du secteur associatif qui ne se dément pas malgré un contexte défavorable. Ils sont tirés de l'Etude du Paysage associatif français V. Tchernonog (2019) portant sur l'état des associations en 2017 (précédente étude en 2011) :

- ✓ 1,5 millions d'associations
- ✓ 20% des associations en activités ont été créée après 2009
- ✓ 159 000 associations sont employeuses
- ✓ 1,7 millions de salariés soit 10% de l'emploi privé en France
- ✓ 22 millions de bénévoles = Evolution du taux de bénévolat 4,5%
- ✓ Les associations représentent un budget de 113 milliards€ soit 3,3% de la richesse nationale
- ✓ Les financements publics sont passés de 34% à 20%

Cette seconde partie propose donc des pistes de réflexion et de travail autour de plusieurs axes pour essayer de construire une feuille de route bien sûr à compléter. Feuille de route à opposer à un discours fréquent sur l'immaturité des associations. Il s'agit donc d'affirmer une vision, une capacité d'alternative, une construction au-delà des discriminations auxquelles les associations et plus largement les mouvements citoyens font face.

La première contribution envisage la question d'un point de vue international. L'auteur décrit l'émergence en Amérique latine de groupes de solidarité dans le contexte de pandémie et démontre comment ces initiatives qui s'inscrivent à part entière dans une dynamique de mouvement social contribuent à aller au-delà de l'action même. C'est-à-dire qu'elles dépassent la réponse aux besoins urgents en contribuant à renforcer les liens sociaux, elles sont porteuses d'une autre vision du monde et des rapports sociaux. Il s'agit typiquement de ce type d'actions jugées trop minuscules pour être qualifiées de transformatrices. Même si elles sont imparfaites, elles se mettent en place « dans la vraie vie » et activent des leviers d'organisation démocratique.

C'est par exemple l'organisation de groupes d'entraide au Brésil dans les favelas ignorées par les politiques publiques sanitaires et sociales avec l'élection de « présidents de rue » qui veillent sur les habitants, diffusent les informations sur le virus allant jusqu'à organiser un service d'ambulance, organiser la fabrication et la distribution de repas.

De la même façon au Chili des cantines populaires se sont organisées de façon autonome pour préparer et distribuer des repas. Elles se tiennent à distance des partis politiques et du gouvernement et représente un foyer de critique sociale.

On voit donc que les associations ne se réduisent pas à des organisations mais sont aussi des espaces publics au sens d'Habermas, des espaces de délibération, de formation de l'opinion, des espaces d'émancipation.

C'est ce qui est mis en avant dans le chapitre sur les associations dans les quartiers populaires rédigé par le PôleS et le Collectif des femmes de Marseille. Le PôleS déploie de nombreuses activités dans le champ de l'insertion par l'économie (gestion urbaine de proximité, services à la personne, tiers lieux numériques, ...).

Sa spécificité est que contrairement à ce qui est fréquent dans ce champ de l'IAE très institutionnalisé il ne s'est pas distancié de questionnements politiques. PôleS ne se considère pas comme un prestataire de politique publique d'emploi.

Le Collectif des femmes de Marseille quant à lui s'est constitué dans le quartier des Flamants sur fond de lutte contre la rénovation urbaine. Ces luttes individuelles se sont peu à peu transformées en combat collectif avec un objectif d'outillage des habitants sur leurs droits. Des tables de quartier ont été créées par et pour les habitants et le Collectif est né. Il est très présent dans le débat national par un activisme militant. Il a entre autres publié des tribunes dans la presse comme celle dans Libération pour que les biens saisis à la criminalité organisée soient fléchés vers des projets d'économie sociale et solidaire portés par des associations de quartiers sur le modèle de la loi italienne de 1996.

PôleS et le Collectif des femmes se sont constitués en « attelage » pour proposer à la ville de Marseille l'ouverture de fablab en pied de barre (des ateliers de fabrication numérique : machines à commande numérique, logiciels, ...). Pour ce faire ils se sont glissés dans un angle mort de l'appel à projet Grande école du numérique en se positionnant sur l'utilisation du fablab comme dispositif d'orientation sociale et professionnelle pour des jeunes décrochés scolaires.

Ce qui démontre aussi cette initiative de Marseille c'est l'importance des coopérations autant entre associations, entre mouvements citoyens qu'avec les pouvoirs publics. C'est ce qui est abordé dans le chapitre Quelles dynamiques locales pour une meilleure prise en compte des associations ? Comment par la co-construction, l'interconnaissance retisser des relations autour de l'intérêt général ? On sait bien qu'il existe des politiques au niveau local pour une meilleure structuration de la vie associative mais elles se heurtent souvent à deux difficultés majeures. D'une part une segmentation de ces politiques publiques qui peinent à s'inscrire dans la transversalité pour avoir une vision partagée du développement territorial. D'autre part, la fragmentation du monde associatif par la distinction fréquente entre associations bénévoles, associations employeuses. Et aussi l'absence de prise en compte des collectifs, des initiatives citoyennes constitués hors du champ statutaire associatif. Elles sont de plus en plus nombreuses et témoignent d'une volonté de se réapproprier la gestion des problèmes locaux.

Cette approche par les communs commence à être reconnue par les politiques locales : il y a par exemple des assemblées des communs qui existent à l'échelle locale et qui regroupent des initiatives solidaires dont l'objectif est de gérer des communs en relations avec les pouvoirs publics dans le cadre d'une charte signée par les élus (jardins partagés, boîtes à livres, tiers lieux, ...).

Ces phénomènes de segmentation sont aussi observables à l'échelle du champ de l'ESS. Il faut dépasser les dynamiques propres et s'inscrire dans des logiques et des enjeux de société si nous voulons participer plus globalement à une structuration sociétale. Trouver et porter collectivement des solutions nouvelles

Cette question des communs est abordée dans deux chapitres, celui sur les communs numériques où l'auteur s'interroge sur leur capacité à se situer au même niveau que l'Etat et le marché hors de toute récupération, sur leur capacité à réinventer notre relation au monde. Question également abordée dans le chapitre sur les croisements entre économie solidaire et communs ou plus exactement nouveaux communs c'est-à-dire des communs qui s'appliquent à d'autres types de biens et services, d'autres ressources que la ressource naturelle (communs informationnels, culturels, de santé, urbains, ...). Nouveaux communs et économie solidaire sont fondés sur une conception plurielle de la démocratie et de l'économie. Outre un

positionnement au-delà de la marchandisation et de la privatisation nouveaux communs et économie solidaire adoptent des modalités de gouvernance, d'autogouvernement, une façon de penser conjointement sphères économique et politique. Les deux se situent dans une complémentarité : les nouveaux communs avec une capacité à organiser des coopérations horizontales, l'économie solidaire avec une capacité à engager des interactions entre acteurs de la société civile et pouvoirs publics.

Concernant la question de l'économie : nous avons assisté ces dernières années à deux phénomènes, d'une part la baisse des financements publics et d'autre part la mutation des modalités de financements. La commande publique est devenue la norme si bien que la subvention ne représente plus qu'un euros sur 5 dans le budget des associations, c'est donc l'initiative institutionnelle qui prime avec les postures d'auto-censure, de frilosité dans l'expression qu'elle induit.

Il faut donc imaginer des systèmes de financement qui soient garants de la participation des associations au débat public. Le chapitre sur un autre financement du monde associatif s'interroge sur cette possibilité pour participer plus globalement à une structuration sociétale. Les auteurs proposent de profiter de la situation particulière liée à la crise de la Covid 19 pour repérer ce qui n'est plus viable dans les processus de soutien aux initiatives citoyennes et d'imaginer d'autres modalités : fond pour la démocratie d'initiative citoyenne, prêt massif à la vie associative, constitution d'écosystèmes regroupant coopératives, ONG, associations, acteurs bancaires, ... Il y a aussi tout un travail à faire sur les modèles socio-économiques des associations pour repenser des formes d'économie et de gestion solidaire.

Il est important de ne pas laisser cette question à l'extension infinie du marché mais de s'attacher à une déconstruction du sophisme économiste qui tend à assimiler économie et marché. Il existe d'autres principes, la redistribution, la réciprocité qui contribuent à penser une économie plurielle.

### **Pour résumer les pistes d'action et de réflexion :**

- Travail sur le fonctionnement interne des associations
- Affirmation des processus participatifs et délibératifs
- Création de synergies au sein de l'économie sociale et solidaire
- Repenser l'association à partir de la notion de commun
- Assumer, revendiquer la capacité d'expérimentation des associations
- Co-construire l'action publique
- Penser d'autres modalités de financement et de soutien aux associations

### **Pour un associationnisme du XXI<sup>e</sup> siècle**

Ce livre plaide pour un associationnisme du XXI<sup>e</sup> siècle. L'association a été considérée pendant une grande partie du XIX<sup>e</sup>, puis pendant le XX<sup>e</sup> siècle comme une organisation mineure. Il faut retrouver une mémoire non seulement oubliée, mais aussi occultée pour resituer l'association dans la construction des économies et des démocraties contemporaines.

Si l'on revient sur le contexte d'apparition de l'association on note qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle il n'y a aucun droit, pas de possibilité de se coordonner (la loi de 1834 interdit le regroupement de plus de 20 personnes). Il y a une misère criante qui détonne avec les espoirs ouverts par la Révolution française. C'est dans ces conditions que les associations voient le jour, pour l'essentiel elles sont illégales ... tout part d'abord des sociétés de secours mutuel qui sont des collectifs qui essaient de se coordonner pour s'entraider.



L'avènement de la démocratie moderne au sortir de 1789 a posé les principes d'une liberté et d'une égalité des citoyens qui ne s'est pas vérifiée dans la réalité. Le mouvement associationniste qui voit le jour au début du XIX<sup>e</sup> siècle réagit contre cet écart et vise à le combler en démocratisant la société pour la mettre en accord avec ces principes. Il considère que tout ce qui relève des projets collectifs doit être mis en œuvre par des citoyens libres et égaux.

On ne peut s'en tenir aux rapports sociaux antérieurs, se contenter de la charité qui marque une hiérarchisation sociale et une asymétrie entre celui qui donne et celui qui reçoit, ce dernier ne pouvant être que dans une position de redevable. Il s'agit avec la solidarité démocratique d'inventer une autre façon d'envisager le rapport social rendant possible l'action collective. L'associationnisme est un mouvement multidimensionnel incluant protection avec l'organisation de secours mutuels, expérience de production hors de la domination du capital, revendication de l'émancipation. Il ne dissocie pas revendications d'ordre économique, social et politique.

L'idée qui a peu ou prou perduré jusqu'à nos jours est celle de la naïveté et du caractère brouillon des associations et de l'importance du décollage économique, du développement de la production qui induiront la richesse des nations et celle de leur population. C'est donc une autre définition de la solidarité qui a été proposée : une solidarité philanthropique s'exprimant en termes de compassion, de bienveillance des plus riches pour permettre, en attendant que le développement économique produise ses effets, que la misère ne déborde pas.

Cet associationnisme du XXI<sup>e</sup> siècle auquel nous appelons c'est une contribution à l'approfondissement de la démocratie par l'auto-organisation citoyenne. Nous pensons qu'il faut renouer avec l'associationnisme pionnier du début du XIX<sup>e</sup> siècle en l'enrichissant d'une dimension supplémentaire : la construction de nouvelles alliances avec les pouvoirs publics dans un objectif de changement des rapports au cadre institutionnel. L'objectif est de redéfinir l'action publique et non pas de se positionner dans une forme d'action privée parallèle.

Ce pour quoi nous plaidons ce sont des associations qui prennent en compte leur spécificité pour mettre en œuvre des approches originales plutôt que d'essayer de copier l'entreprise au risque de tomber dans une dérive managériale. L'ampleur des limitations financières ne doit pas induire un raisonnement simpliste : la raréfaction des financements publics serait à palier en se tournant vers l'entreprise pour y trouver un relais. Les réponses se situent davantage du côté de l'hybridation des ressources : la mobilisation des ressources bénévoles, la multiplication des coopérations avec d'autres secteurs économiques sur le territoire, ... Pour répondre aux défis actuels il faut adopter une vision plus complexe de l'association et la considérer comme une émanation de la société civile.